

N° 7136⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

portant modification du Code de la consommation en ce qui concerne les voyages à forfait et les prestations de voyages liées, et modifiant la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

* * *

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE
DES CONSOMMATEURS**

**DEPECHE DU CHARGE DE DIRECTION DE
L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS
AU MINISTRE DE L'ECONOMIE**

(14.3.2018)

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 15 janvier 2018, je me permets de renvoyer à l'avis de l'ULC du 30 mai 2017 et plus particulièrement aux demandes et critiques qui en ressortent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guy GOEDERT

Administrateur – Chargé de direction

